



Incarcération et jugement

Par **Mininou**, le **21/02/2019** à **23:36**

Bonsoir, mon mari est actuellement incarcéré il devait ce rendre a un jugement mais la maison d'arrêt ne l'a pas extradé pour qu'il puisse honorer sa convocation au tribunal il a donc été jugé par défaut quel recours peut t'il avoir ? Cordialement

Par **Maître KNAFOU**, le **26/02/2019** à **19:35**

Bonsoir,

Si votre mari a été convoqué mais que l'administration pénitentiaire ne l'a pas extrait pour le jugement, il pourrait s'agir d'un jugement contradictoire à signifier et non d'un jugement par défaut. Il dispose alors d'un délai de 10 jours à compter de la signification dudit jugement pour interjeter appel de cette décision rendue en son absence.